

Le Perche du mercredi 13 mai 2020

420 mots

# Transport scolaire. « Les cars seront désinfectés chaque soir »

Le transport scolaire est assuré depuis mardi 12 mai pour toutes les communes de la communauté urbaine d'Alençon. Aux horaires et aux arrêts habituels. « **C'est un élément primordial pour la réouverture des écoles** », martèle Francis Aivar, élu communautaire en charge du transport scolaire. Un élément primordial pas si simple à assurer compte-tenu de la distanciation à respecter et des gestes barrière à mettre en place...

« On est prêt »

Cependant, l'élu communautaire assurait en fin de semaine dernière que tout était prêt afin de transporter les élèves jusqu'à leur école en toute sécurité et dans le respect des préconisations de l'Agence régionale de santé.

Le service est d'ores et déjà garanti pour les regroupements pédagogiques du Val d'Ecouves, Larré/Ménil-Erreux/Semallé, Saint-Denis-sur-Sarthon/Gandelain, Villeneuve-en-Perseigne, la Ferrière-Bochard/Pacé, Lonrai, les RPI d'Ecouves et les écoles privées.

Il est plus limité concernant Alençon-Courteille-Perseigne, Valframbert, Damigny, Cerisé, Arçonnay, Saint-Germain-du-Corbéis, Hesloup, Condé-sur-Sarthe. « **Limité du fait que nous serons davantage tributaires sur ces lignes du nombre d'enfants qu'on a essayé d'enregistrer** ».

Les chauffeurs seront tous masqués ainsi que les accompagnateurs. Pour les enfants en primaire, le masque est fortement conseillé et il est obligatoire pour les collégiens et lycéens.

« **Tous les cars seront désinfectés par une société spécialisée chaque soir** », poursuit Francis Aivar. Cela représente une dizaine de cars.

Un siège sur quatre

En ce qui concerne les transports scolaires assurés par la **Région Normandie**, les familles doivent équiper leurs enfants, **collégiens et lycéens**, de masque de type « chirurgical » ou « grand public » répondant aux directives AFNOR pour être autorisés à monter à bord du car scolaire (à titre exceptionnel, les conducteurs seront en mesure de fournir un masque lors des premiers jours de reprise pour les élèves non équipés). La montée se fera uniquement par l'avant.

Sur son site, la Région informe également que la capacité maximale des places occupées dans un autocar sera limitée dans cette première phase du déconfinement à 25 % (condamnation d'un siège sur deux, sur une rangée sur deux). Les véhicules seront désinfectés quotidiennement en insistant sur les zones sensibles (accoudoirs, poignées,..), et aérés portes ouvertes à chaque fin de course. La fréquentation sera observée en temps réel et en cas d'affluence, la capacité pourra évoluer pour atteindre la limite maximale déterminée à 50 % permettant de respecter la distanciation physique fixée par les autorités.

N.L.



Le transport scolaire est assuré, sur les circuits habituels (photo d'archives Publihebdos)..